

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 04 mars 2021

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 24 février 2021

Date de la convocation des conseillers : 24 février 2021

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ, Bernd ZIMMER, Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent:////////////////////////////////////

Le Conseil Communal,

a fixé à l'unanimité des membres présents le Sport- a Kulturzenter à Bous comme lieu de la réunion de la séance du conseil communal du 04 mars 2021.

01) a approuvé à l'unanimité des membres le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021.

02) a approuvé à l'unanimité des membres diverses déclarations de recettes.

03) a approuvé à l'unanimité des membres divers décomptes de travaux extraordinaires à savoir

Chemin rural « Om Meeklepper, Fusselach » à Erpeldange	18.465,81.-€
Chemins ruraux « Séiber » et « Heed » à Erpeldange - 2 ^e partie	50.027,01.-€
Chemin viticole « An der Flass » à Erpeldange	46.053,24.-€
Chemin viticole « Hiewelberg » à Erpeldange	32.454,68.-€

04) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

05) a) a approuvé à l'unanimité des membres un acte notarié du 26 janvier 2021 entre le collège échevinal de la commune de Bous, Mme Josette Alice Ruppert veuve Felten et M René Schmit relatif à des servitudes sur des parcelles au lieu-dit « Am Brill » à Bous.

b) a approuvé à l'unanimité des membres un acte notarié du 26 janvier 2021 entre le collège échevinal de la commune de Bous et Mme Josette Alice Ruppert veuve Felten relatif à un échange de parcelles au lieu-dit « Am Brill » à Bous, échange réalisé dans l'intérêt de l'aménagement d'une piste cyclable entre les localités de Bous et de Stadtbredimus.

c) a approuvé à l'unanimité des membres un acte notarié du 26 janvier 2021 entre le collège échevinal de la commune de Bous et Mme Marie Nelly Sünnen veuve Hemmen relatif à un échange de parcelles au lieu-dit « Bei der Millen » à Bous, échange réalisé dans l'intérêt de l'aménagement d'une piste cyclable entre les localités de Bous et de Stadtbredimus.

06) a approuvé à l'unanimité des membres un compromis d'échange entre le collège échevinal de la commune de Bous et Mme Sara Muacho Rodrigues et M. Mario Jorge

Carrico Rodrigues relatif à l'échange d'emprises à Assel, entrée rue Stänzenger, échange lequel a lieu dans le but d'incorporer le trottoir existant dans le domaine public.

07) a approuvé à l'unanimité des membres une convention entre le collège échevinal de la commune de Bous et la société SSM S.A. de Kehlen relative à un projet de construction aux numéros 4 et 6 dans la rue de Luxembourg à Assel.

08) sur le vu des rapports de vérification des services compétents du Ministère de l'Intérieur du 14 décembre 2020 et en considération des explications du collège échevinal, et du receveur communal quant aux remarques du Ministère de l'Intérieur par rapport aux comptes administratifs et de gestion, a arrêté provisoirement à l'unanimité des membres les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2019 conformément au tableau suivant :

Service ordinaire		Service extraordinaire	
Recettes	6.219.372,16.-	Recettes	1.580.407,62.-
Dépenses	3.478.284,41.-	Dépenses	3.776.370,48.-
Boni	2.741.087,75.-	Mali	2.195.962,76.-
Boni 2018	11.722.674,51.-		
Boni 2019	12.267.799,40.-		

09) a pris note de l'approbation définitive du budget rectifié de l'exercice 2020 et du budget pour l'exercice 2021 par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 18 janvier 2021.

10) a) a décidé à l'unanimité des membres de fixer les taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2022 comme suit :

- 300 % pour l'impôt foncier A
- 300 % pour l'impôt foncier B1
- 300 % pour l'impôt foncier B2
- 300 % pour l'impôt foncier B3
- 300 % pour l'impôt foncier B4
- 600 % pour l'impôt foncier B5
- 600 % pour l'impôt foncier B6.

b) a décidé à l'unanimité des membres de fixer le taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt commercial pour l'année d'imposition 2022 à 300 %.

11) a) a décidé à l'unanimité des membres d'engager des élèves et étudiants durant les vacances d'été 2021 et a arrêté à l'unanimité des membres les conditions d'admission.

b) a décidé à l'unanimité des membres de fixer la rémunération des élèves et étudiants en application des dispositions de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail et plus particulièrement son titre 5 portant sur l'emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires, à savoir à 80 % du salaire social minimum gradué en raison de l'âge.

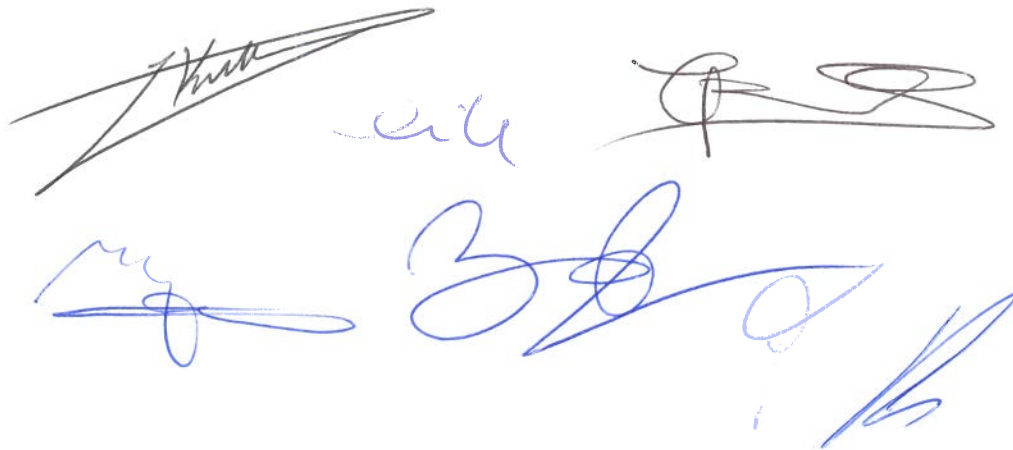
12) a) a autorisé à l'unanimité des membres le collège échevinal à ester en justice dans le cadre de la construction non-autorisée d'un car-port.

b) a autorisé à l'unanimité des membres le collège échevinal à ester en justice dans le cadre d'une construction non-conforme aux règles urbanistiques de la commune de Bous.

13) a pris note de l'approbation ministérielle de la démission de Mme Aurore Rössler de ses fonctions comme conseillère communale et a décidé à l'unanimité des membres de ne pas procéder à des élections complémentaires.

14) a pris note des explications du collège échevinal relatives à l'aménagement d'une piste cyclable entre Erpeldange et Rolling et a fixé à l'unanimité le tarif pour l'acquisition des emprises.

a pris note d'une interpellation d'un conseiller relatif aux nuisances sonores du chantier à Assel.



The image shows several handwritten signatures. At the top left, there is a signature in black ink that appears to be 'Humb'. To its right is a signature in blue ink that looks like 'erle'. Further right is another signature in black ink. Below these, there are more signatures in blue ink, including one that starts with 'my' and another that is more complex and stylized.

